



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 décembre 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais, arabe, espagnol et français  
seulement

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2023**

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Algérie

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Algérie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 7 695 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 8 700 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027.

---

\* [E/ICEF/2023/1](#).



## Fondements du programme

1. L'Algérie est un pays à revenu intermédiaire inférieur doté d'un grand potentiel, qui se classe dans la catégorie des pays à développement humain élevé. Sa population est jeune, puisque 52,9 % de ses près de 44 millions d'habitants ont moins de 29 ans et 33 % moins de 18 ans<sup>1</sup>. Le taux d'accroissement naturel y est de 1,93 % (en légère baisse depuis 2010) et l'indice synthétique de fécondité est de 3. La population vit en majorité dans les zones urbaines (à 63,4 %)<sup>2</sup>.
2. La croissance économique se chiffrait à 3,3 % en moyenne entre 2010 et 2016. Elle est tombée à 0,8 % en 2019 puis à -4,9 % en 2020, principalement en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des signes de reprise sont toutefois apparus en 2021, le produit intérieur brut ayant alors augmenté de 3,8 %.
3. La situation géographique de l'Algérie et ses frontières terrestres avec les pays voisins sont porteuses de possibilités. Les hydrocarbures représentent plus de 95 % des exportations et 20 % du produit intérieur brut<sup>3</sup>. Malgré une situation économique difficile, le Gouvernement a su maintenir tout au long de 2021 le niveau de ses dépenses en matière de prestations sociales (23 %), d'éducation (14,5 %) et de santé (7,7 %)<sup>4</sup>.
4. En grande partie aride et semi-aride, l'Algérie est vulnérable face aux effets des changements climatiques, de la désertification et des principaux risques naturels, notamment les tremblements de terre et les inondations. Elle est toutefois dotée de structures d'intervention nationales efficaces qu'elle peut mobiliser pour parer à ces vulnérabilités.
5. Comme indiqué dans son examen national volontaire de 2019, si elle veut continuer d'améliorer le bien-être de sa population et d'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, l'Algérie a plusieurs défis à relever. Elle doit notamment diversifier son économie et mettre en œuvre la transition énergétique, lutter contre le chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes, réduire les disparités géographiques et socioéconomiques, et améliorer l'efficacité et l'efficience de ses dépenses publiques.
6. Entre 1990 et 2011, la pauvreté monétaire a nettement diminué, passant de 22,6 % à 5,5 %<sup>5</sup>. Il est nécessaire de continuer d'œuvrer à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants et les jeunes de moins de 25 ans (on estime qu'elle concernait 18 % d'entre eux en 2019), afin d'atténuer les répercussions de la COVID-19 sur cette tranche de la population. La pauvreté multidimensionnelle est plus élevée chez les enfants et les jeunes qui vivent dans les zones rurales, grandissent dans des ménages dirigés par une personne peu instruite, ou vivent dans le sud du pays (où elle concerne 27,6 % d'entre eux) et dans la région Hauts Plateaux-Centre (22,5 %)<sup>6</sup>.
7. Les enfants sahraouis réfugiés qui vivent dans les camps de réfugiés de Tindouf (sud-ouest de l'Algérie), comme c'est le cas depuis près de 45 ans, sont parmi les plus vulnérables.

<sup>1</sup> Office national des statistiques (ONS), 2019.

<sup>2</sup> ONS, 2019.

<sup>3</sup> Algérie, Examen national volontaire, 2019.

<sup>4</sup> Ministère des finances, 2021.

<sup>5</sup> ONS, 2011.

<sup>6</sup> Conseil national économique, social et environnemental, *Bien-être des enfants et des jeunes* (2019).

8. L'Algérie a confirmé ses solides progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile. La mortalité maternelle est passée de 117,4 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1999 à 48,5 pour 100 000 en 2019. La mortalité néonatale a aussi diminué, passant de 16 à 12 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2013 et 2019, mais représente toujours plus de 70 % de la mortalité infantile<sup>7</sup>. Les taux de mortalité infantile et néonatale atteignaient leurs niveaux les plus hauts dans la région du nord-est (24 et 18 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement), dans le sud (23 et 16 décès pour 1 000 naissances vivantes) et parmi le quintile le plus pauvre de la population (23 et 17 décès pour 1 000 naissances vivantes). Le pourcentage d'enfants ayant reçu tous leurs vaccins est passé de 83,1 % en 2013 à seulement 61 % en 2019. Cela s'explique notamment par les comportements et la réticence de certains parents, les défaillances de la chaîne d'approvisionnement et la mauvaise gestion du Programme élargi de vaccination à l'échelle centrale et locale. Les taux de vaccination complète les plus faibles ont été constatés dans la région Hauts Plateaux-Centre (31 %) et parmi le quintile le plus pauvre de la population (47,4 %). Le recours à l'allaitement maternel exclusif est passé de 25,5 % à 28,7 % entre 2013 et 2019, ce qui reste très faible. En tout, 12,8 % des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids (chiffre qui monte à 15,4 % dans la région du centre-nord et à 15 % dans la région du nord-ouest).

9. La proportion d'enfants âgés de 3 à 4 ans dont le développement les met en bonne voie de réaliser leur plein potentiel est passée de 72 % en 2013 à 77 % en 2019<sup>8</sup>. Cela cache cependant certaines disparités : cette proportion est plus élevée chez les enfants vivant dans des zones urbaines (80 %), ceux dont la mère a fait des études secondaires (80,2 %) ou supérieures (83,7 %) et ceux qui suivent des programmes préscolaires (91 %). En revanche, seuls 38,2 % des enfants âgés de 3 à 4 ans qui présentent des déficiences fonctionnelles ont un niveau de développement considéré comme normal. Seuls 14 % des enfants âgés de 36 à 59 mois vont à la maternelle. Environ 78,1 % des enfants âgés de 4 à 5 ans sont allés dans une école préparatoire.

10. Les investissements publics ont permis d'améliorer l'accès à l'éducation et de réduire les inégalités entre les genres. D'après le Ministère de l'éducation nationale, en 2019, les taux de fréquentation scolaire étaient de 96,9 % en primaire, 85,0 % au collège et 51,1 % au lycée<sup>9</sup>. Les enfants vivant dans les régions du sud et dans les hauts plateaux du centre sont les plus exposés au risque de décrochage scolaire. En 2019, près de 600 000 enfants étaient en passe d'abandonner leurs études, notamment des enfants issus de ménages très pauvres ou de familles rurales, des garçons scolarisés dans le secondaire et des enfants présentant des déficiences fonctionnelles. Il faut renforcer la formation initiale et continue du personnel enseignant, améliorer les capacités du système éducatif de réduire les risques d'abandon scolaire et resserrer les liens entre enseignement général et enseignement professionnel – autant de défis qui ne vont pas sans poser de difficultés.

11. Grâce à la promulgation de la loi n° 15-12 relative à la protection de l'enfant, l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE) a pu mettre en place un numéro vert destiné à recueillir les signalements de violations des droits de l'enfant ainsi qu'une commission de coordination permanente, composée de 16 secteurs ministériels et de représentantes et représentants de la Sûreté nationale,

<sup>7</sup> Les données concernant la santé, la nutrition, l'éducation et les pratiques disciplinaires proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) conduite en 2019.

<sup>8</sup> L'indice de développement de la petite enfance (IDPE), calculé dans le cadre de la sixième enquête en grappes à indicateurs multiples, mesure le niveau de développement des enfants du point de vue de leur aptitude à lire, à écrire et à compter et de leur développement physique et socioaffectif.

<sup>9</sup> Archives administratives du Ministère de l'éducation nationale, 2019.

de la Gendarmerie nationale et de la société civile, qui encouragera les différents secteurs à se coordonner entre eux en vue de résoudre des problèmes de nature sectorielle.

12. Les adolescents et les jeunes (c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 24 ans), qui représentent près de 14 % de la population<sup>10</sup>, ont du mal à passer des établissements scolaires (qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement général ou professionnel) au marché du travail : 26,9 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans sont au chômage (23,6 % des jeunes hommes et 45,1 % des jeunes femmes) et 26,2 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne sont ni en formation ni titulaires d'un emploi (20,4 % des jeunes hommes et 32,1 % des jeunes femmes).

13. Les résultats de l'examen à mi-parcours, les examens sectoriels et l'analyse commune de pays, notamment, permettent de tirer trois grands enseignements de la mise en œuvre du précédent programme de pays. Le premier est que, pour étudier le bien-être des enfants et des jeunes, il est nécessaire d'améliorer la capacité de produire et d'utiliser systématiquement des données et des analyses fondées sur des éléments factuels, afin de pouvoir mieux comprendre les disparités qui existent en matière d'accès inclusif à des services sociaux de qualité, renforcer les activités de sensibilisation et éclairer l'élaboration des politiques publiques. Le deuxième est qu'il faut optimiser les solutions numériques prometteuses (dossiers de vaccination électroniques, géolocalisation des établissements de protection de l'enfance, etc.) mises au point par des enfants et des jeunes pendant le cycle et les déployer à plus grande échelle, grâce à des partenariats renforcés, notamment avec le monde universitaire. Enfin, le troisième est qu'il est nécessaire de renforcer progressivement la collaboration de l'UNICEF avec les autres entités des Nations Unies, en vue d'accentuer encore les effets de synergie et d'améliorer les résultats en faveur des enfants et des jeunes.

14. Le programme sera structuré autour des cinq composantes suivantes, qui ont été définies dans le cadre d'un processus participatif auquel l'ensemble des partenaires ont pris part : a) santé et nutrition de l'enfant ; b) éducation et développement de l'adolescent ; c) protection de l'enfance ; d) politique sociale ; e) efficacité du programme.

## **Priorités du programme et partenariats**

15. Le programme de pays est aligné sur les objectifs de développement durable, sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 et sur les grandes orientations du Plan d'action du Gouvernement pour 2021-2024, qui place l'équité sociale au cœur des priorités nationales et sectorielles. Il tient également compte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027, en promouvant une collaboration renforcée autour des réalisations stratégiques axées sur les services sociaux de qualité, la jeunesse et la gouvernance. Les recommandations et observations finales formulées par le Comité des droits de l'enfant en 2012 y sont aussi prises en considération. Dans le cadre du programme de pays, on s'emploiera à mettre en œuvre le cadre législatif et réglementaire établi sur la base de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres engagements pris au niveau international. Le programme contribuera également à accélérer l'obtention des résultats prévus par l'UNICEF dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, notamment en matière d'apprentissage et de compétences, de soins de santé primaires et de protection sociale.

---

<sup>10</sup> ONS, 2019.

16. L'UNICEF collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies autour du renforcement des capacités nationales, de la production et de l'analyse de données sur la mobilisation des jeunes, de l'innovation et de l'égalité des genres. Les partenariats stratégiques multiformes et la coopération Sud-Sud et triangulaire contribueront à améliorer les résultats en faveur des enfants et des adolescents.

17. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et des priorités définies avec les partenaires, la théorie du changement qui sous-tend le programme prévoit que :

a) si l'on a recours de manière efficace à des données et à des analyses désagrégées pour éclairer l'élaboration de politiques et programmes adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ;

b) si les jeunes enfants et les femmes enceintes et allaitantes bénéficient de services de santé adéquats et de qualité ;

c) si les enfants et les adolescents, y compris ceux qui ont des besoins particuliers, ont accès à de meilleures possibilités d'apprentissage et de développement de leurs compétences, qui leur permettent de participer plus activement à la vie civique et socioéconomique du pays ;

d) si le système de protection de l'enfance est renforcé de manière à favoriser les mesures de prévention, d'orientation et d'intervention précoce ;

e) si la performance et la résilience des programmes de protection sociale sont améliorées et si une composante axée sur les enfants de moins de 6 ans est incorporée dans ces programmes ;

*alors* tous les enfants et adolescents, filles comme garçons, pourront jouir pleinement de leurs droits et réaliser leur potentiel et ainsi être en mesure de participer activement au développement socioéconomique du pays.

18. L'hypothèse sur laquelle repose le programme est que la priorité du Gouvernement sera de pérenniser les investissements sociaux équitables, en vue de réaliser les objectifs de développement durable ayant trait aux enfants et de renforcer la capacité des populations et des systèmes de faire face aux épidémies, aux pandémies et aux chocs socioéconomiques.

19. Les volets du programme axés sur la communication et sur l'appui aux politiques, stratégies et programmes favorables aux enfants sont conçus pour l'échelle nationale. Le programme contribuera à l'action menée au niveau national dans les domaines prioritaires recensés pour les régions du sud et des hauts plateaux, l'objectif étant de maximiser les effets de synergie entre les différentes composantes.

20. Le changement sera insufflé au moyen des stratégies suivantes : a) renforcement des capacités institutionnelles aux fins de la mise en œuvre de politiques et de stratégies inclusives et résilientes tenant compte des besoins des enfants ; b) production et analyse de données, conduite de recherches et gestion des connaissances en vue de l'exécution d'activités de communication et de sensibilisation en faveur des enfants ; c) développement des effets de synergie et de la programmation intersectorielle, notamment dans les zones géographiques prioritaires ; d) transformation des comportements sociaux aux fins de la promotion des changements comportementaux et de la mobilisation des jeunes et du grand public ; e) renforcement des innovations et des partenariats publics et privés.

21. L'égalité des genres sera intégrée dans tous les domaines d'activité du programme. Étant donné les résultats de l'examen de la prise en compte des questions de genre dans le programme mené en 2018, qui a mis en relief une amélioration dans ce domaine, la priorité sera donnée au perfectionnement des compétences des

adolescents et des jeunes et le programme continuera d'encourager la participation de ceux-ci à la vie civique.

### **Santé et nutrition de l'enfant**

22. L'UNICEF apportera son concours dans les domaines sanitaires prioritaires recensés dans le Plan d'action du Gouvernement pour 2021-2024, en s'employant à accélérer la réduction de la mortalité néonatale et maternelle. Cela contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 2 et 3 ainsi qu'à la concrétisation de la réalisation stratégique 3 du Plan-cadre de coopération.

23. Le programme contribuera à renforcer le système de santé en s'appuyant sur la planification stratégique, la gestion axée sur les résultats et la production de données probantes en vue d'étayer l'examen de la qualité et de la résilience des programmes nationaux consacrés à la santé de la mère et de l'enfant. L'UNICEF appuiera : a) la standardisation des prestations sanitaires ; b) la conduite d'un examen et d'une mise à jour du programme de santé scolaire ; c) la promotion de la santé mentale chez les enfants et les adolescents ; d) l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale visant à éliminer la transmission mère-enfant du VIH. Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, dans le cadre du programme, on continuera de soutenir le système d'information sanitaire et ses capacités de surveillance, de préparation et d'intervention face aux urgences sanitaires.

24. L'UNICEF améliorera la gestion du Programme élargi de vaccination en mettant en place des évaluations, des enquêtes socioanthropologiques, des activités de formation destinées au personnel de santé et des mesures continues visant à faire évoluer les comportements sociaux, en particulier dans les régions du sud et des hauts plateaux. Il aidera à consolider le dispositif de préservation de la chaîne du froid et à promouvoir la vaccination grâce à des activités de sensibilisation du public.

25. En vue de renforcer les efforts visant à améliorer la prise en charge nutritionnelle des nourrissons et des jeunes enfants, la composante s'attachera à : a) mettre à jour la stratégie de promotion de l'allaitement maternel exclusif ; b) établir une stratégie de communication en collaboration avec toutes les parties prenantes, notamment les parents, les familles, les organisations de la société civile et le secteur privé.

26. Les effets de synergie développés avec d'autres entités de l'UNICEF contribueront à renforcer la réponse multisectorielle face aux besoins des jeunes enfants et des adolescents, en permettant d'améliorer le cadre d'apprentissage dans les écoles, de fournir de meilleurs soins aux enfants, y compris aux enfants en situation de handicap, et d'éclairer la prise de décision grâce à des analyses budgétaires et autres.

27. Parmi les partenaires du programme, on compte le Ministère de la santé et les entités membres du partenariat H6, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds des Nations Unies pour la population.

### **Éducation et développement de l'adolescent**

28. L'UNICEF appuiera les mesures prioritaires prises par le Gouvernement dans le domaine de l'éducation, l'objectif étant d'offrir de meilleures perspectives d'apprentissage et de développement de leurs compétences aux enfants et aux adolescents, en particulier à ceux qui sont les plus vulnérables, afin d'accroître encore leur participation à la vie civique et socioéconomique. Cette composante contribuera à la réalisation de l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 4 ainsi qu'à la concrétisation de la réalisation stratégique 3 du Plan-cadre de coopération.

29. Dans le cadre du programme, un appui technique sera apporté en vue de : a) renforcer l'offre d'enseignement préscolaire, en tant que stratégie d'amélioration de l'apprentissage ; b) mettre au point un système national permettant de mesurer les résultats de l'apprentissage, en renforçant les capacités du personnel éducatif compétent à cet égard ; c) traduire en termes opérationnels la politique visant à prévenir et à combattre le décrochage scolaire, notamment les mécanismes de remédiation, de retour à l'école et de formation y afférents ; d) créer un système d'apprentissage à distance destiné aux enfants et aux adolescents vivant dans des zones rurales ou isolées.

30. L'UNICEF renforcera les capacités relatives à la gestion du système éducatif en soutenant : a) la mise à niveau du système d'information statistique, afin de permettre une prise de décision fondée sur des données probantes ; b) l'amélioration des capacités en matière de planification stratégique, d'analyse et de gestion axée sur les résultats ; c) le développement de l'enseignement à distance, pour renforcer la résilience du système éducatif en temps de crise.

31. La composante apportera son concours à la conception et à l'expérimentation d'un programme de perfectionnement des compétences de la vie courante destiné aux adolescents et reposant sur l'éducation et la formation professionnelle. Elle appuiera aussi la mise au point de plateformes numériques et d'innovations destinées à diffuser des contenus de formation sur les compétences transversales. L'insertion socioprofessionnelle des adolescents, en particulier des filles, sera renforcée, tout comme leur participation à la vie civique.

32. Les effets de synergies avec d'autres composantes de programme de l'UNICEF joueront un rôle clé dans l'obtention des résultats escomptés. Il s'agira, par exemple, de coordonner les analyses portant sur les financements publics en faveur des enfants et de l'éducation inclusive. En outre, les interventions visant à faire évoluer les comportements sociaux viendront étayer l'action menée dans le cadre de la composante éducation pour faire changer les pratiques et les attitudes, et permettront d'accroître le nombre d'élèves orientés de manière pertinente vers des programmes de formation professionnelle.

33. L'UNICEF apportera au Ministère de l'éducation, au Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, au Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, au Ministère des affaires religieuses et des *waqfs*, au Ministère de la jeunesse et des sports et aux organisations de la société civile un appui visant à renforcer les mécanismes de coordination, l'objectif étant d'offrir davantage de possibilités d'apprentissage aux enfants et aux adolescents, y compris ceux en situation de handicap. Parmi les autres partenaires clés figureront l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau international du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

### **Protection de l'enfance**

34. La composante contribuera aux efforts nationaux visant à faire en sorte que les enfants et les adolescents, y compris ceux qui ont des besoins particuliers, bénéficient d'un système de protection intégrée qui favorise leur accès à la prévention et aux soins. En cela, le programme est en phase avec les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 8 et 16 ainsi qu'avec la réalisation stratégique 2 du Plan-cadre de coopération et les recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant à la suite des rapports périodiques présentés par l'Algérie en 2012.

35. L'UNICEF s'emploiera à renforcer les capacités du pays en matière : a) de coordination des différents acteurs, notamment en apportant un appui à la commission intersectorielle de l'ONPPE ; b) de collecte et d'analyse de données administratives, afin de permettre la mise en place d'un système d'information permettant de suivre la situation des enfants ; c) de formation des personnes chargées de la protection de l'enfance, notamment dans le cadre des services sociaux, du système judiciaire et des organisations de la société civile. Le Fonds appuiera aussi les échanges et la coopération triangulaires afin de veiller à ce que l'Algérie puisse tirer profit des meilleures pratiques internationales.

36. Les effets de synergie avec les initiatives axées sur la transformation des comportements sociaux contribueront à promouvoir des normes sociales positives adaptées au contexte national et favorisant la protection et la participation des enfants et des adolescents, grâce : a) à l'élaboration d'un programme d'éducation parentale ; b) au renforcement des capacités en matière de compétences transférables pour les travailleurs sociaux et les jeunes.

37. Le programme s'appuiera sur les composantes éducation et santé, en mettant à profit le partenariat entre l'UNICEF, l'ONPPE et le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) pour accélérer encore la réalisation des objectifs de développement durable ayant trait aux enfants.

38. Les partenaires de cette composante sont : les structures gouvernementales, en particulier l'ONPPE, le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, le Ministère de la justice, le Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels et le Ministère des affaires religieuses et des *waqfs* ; d'autres entités des Nations Unies ; des organisations de la société civile.

### **Politique sociale**

39. La composante contribuera à traduire dans les faits l'ambition portée par le Gouvernement algérien, selon laquelle l'équité sociale doit être la pierre angulaire du développement, et à réaliser les objectifs à long terme définis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment celui de réduire de moitié la proportion d'enfants vivant dans la pauvreté (objectif 1, cible 1.2) et celui de mettre en place un système de protection sociale universelle pour tous les enfants d'ici à 2030 (objectif 1, cible 1.3), ainsi qu'à concrétiser les réalisations stratégiques 2 et 3 du Plan-cadre de coopération.

40. En collaborant avec des partenaires nationaux, dont le CNESE, des départements ministériels et éventuellement des instituts de recherche, cette composante aidera à mesurer et à analyser de manière régulière la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants et les adolescents, afin que ces données puissent être utilisées dans le cadre d'activités de sensibilisation en faveur des enfants et des adolescents vulnérables.

41. Le programme soutiendra l'adoption de politiques de protection sociale plus durables et mieux adaptées aux besoins des enfants de moins de 6 ans. Les risques économiques et naturels seront pris en compte dans la perspective du renforcement de la résilience face aux chocs. En collaboration avec le Ministère des finances et le Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, la composante soutiendra le renforcement des capacités centrales et locales en matière de prise en compte des besoins des enfants dans l'établissement des budgets, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques sectorielles. Des initiatives visant à faire évoluer les comportements sociaux seront mises en place pour mobiliser les acteurs locaux et créer une plateforme de collaboration entre les autorités locales, les organisations de la société civile, le grand public, les enfants et les adolescents.



42. La composante s'appuiera sur un important réseau de partenariats et d'alliances stratégiques noués avec le Ministère des finances et le Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, avec le PNUD, avec des organisations multilatérales, dont la Banque mondiale, avec des organisations de la société civile et avec des gouvernements dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

### **Efficacité du programme**

43. La composante fournira un soutien intersectoriel à tous les programmes en matière de planification, de suivi et d'évaluation, de coordination et d'assurance qualité, afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants. Elle contribuera notamment à la mobilisation des ressources, apportera un appui opérationnel aux programmes (comme le programme humanitaire destiné à aider les enfants de réfugiés sahraouis vivant dans les camps de Tindouf) et soutiendra les activités de recherche et de production de données. Elle veillera également à la transversalisation des questions de genre et à la bonne exécution des activités de sensibilisation et de communication et coordonnera la collaboration avec les autres organismes de Nations Unies et les autres partenariats multidimensionnels, dans le but de renforcer la qualité des résultats obtenus.

44. La composante s'attachera à renforcer les capacités des partenaires de réalisation s'agissant de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de l'évaluation, de la gestion axée sur les résultats et de la préparation aux situations d'urgence, afin d'améliorer les résultats dans leur ensemble.

45. L'UNICEF maintiendra également son action humanitaire en faveur des réfugiés sahraouis vivant à Tindouf et de leurs enfants, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial. Le programme appuiera : a) l'accès des enfants à une éducation inclusive et de qualité, en soutenant le système éducatif de façon à faciliter la mise en œuvre de la stratégie quinquennale par tous les partenaires ; b) les services axés sur la santé de la mère et de l'enfant et la couverture vaccinale. L'UNICEF fournira également un appui technique visant à répondre aux besoins nutritionnels des enfants sahraouis réfugiés.

Le programme humanitaire est intégré dans toutes les composantes du programme.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition de l'enfant	1 539	1 500	3 039
Éducation et développement de l'adolescent	1 606	4 500	6 106
Protection de l'enfance	1 407	1 000	2 407
Politique sociale	1 472	768	2 240
Efficacité du programme	1 671	932	2 603
<b>Total</b>	<b>7 695</b>	<b>8 700</b>	<b>16 395</b>

## Administration du programme et gestion des risques

46. L'UNICEF prendra part au Comité exécutif du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027 et aux groupes opérationnels internes, y compris ceux chargés de programme et des opérations. Il collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies, en prenant part aux groupes chargés du suivi des résultats et en facilitant la concrétisation de la réalisation stratégique 3 de l'axe « Développement humain et social » du Plan-cadre de coopération.

47. Pour obtenir les ressources destinées au programme, l'UNICEF mettra en œuvre sa stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources, en s'appuyant sur une communication efficace fondée sur des données probantes et des rapports de qualité. En plus des ressources ordinaires, les ressources mobilisées pour les situations d'urgence permettront de contribuer au financement des interventions d'urgence et de l'action humanitaire menée à Tindouf.

48. Le programme fournira un appui en matière d'analyse périodique des risques et mettra en place des mécanismes de gouvernance, de contrôle interne et d'atténuation des risques programmatiques et opérationnels. Les partenaires nationaux seront étroitement associés aux différentes étapes de la mise en œuvre, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats. La coordination générale sera assurée par le Ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

49. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

## Suivi, enseignements et évaluation

50. Les activités de suivi du programme s'appuieront sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources. L'UNICEF continuera de renforcer la capacité de ses partenaires de produire des données probantes sur les enfants (notamment au moyen de la septième enquête en grappes à indicateurs multiples et d'autres enquêtes) et de suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre du programme, on s'attachera à renforcer les méthodes innovantes utilisées pour suivre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ayant trait aux enfants, en soutenant la mise au point d'un portail de données consacré aux objectifs et en contribuant à l'amélioration des données administratives critiques. Les partenariats avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile et, éventuellement, avec des instituts de recherche seront renforcés du point de vue des activités de sensibilisation et de gestion des connaissances relatives aux droits de l'enfant.

51. Le suivi des résultats obtenus dans le cadre du programme sera assuré grâce à des examens annuels conjoints menés avec les partenaires gouvernementaux, en particulier dans le contexte des groupes de résultats énoncés dans le Plan-cadre de coopération. Tous les ajustements nécessaires seront intégrés au fur et à mesure dans la théorie du changement présentée dans le programme de pays.

52. L'UNICEF appuiera les efforts visant à promouvoir une culture de gestion axée sur les résultats. Il est prévu de mener de grandes évaluations des programmes axés sur la santé et la nutrition de l'enfant, l'éducation et le développement de l'adolescent, et les politiques sociales.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

## Programme de coopération entre l'Algérie et l'UNICEF, mars 2023-décembre 2027

**Convention relative aux droits de l'enfant** : articles 2, 3, 5, 8, 12, 13, 18, 20, 23, 28, 32 et 40

**Priorités nationales** : Programme d'action du Gouvernement pour 2021-2024, chapitres 1, 2 et 3

**Objectifs de développement durable correspondants** : 1.2, 1.3, 1.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 3.d, 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 10.1, 13.1, 13.b, 16.1, 16.2, 16.6 et 16.7

**Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :**

Résultat stratégique 2 : La population bénéficie d'institutions plus transparentes, redevables et efficaces qui garantissent une participation inclusive, l'état de droit ainsi que la promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination, y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité.

Résultat stratégique 3 : La population, dont les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie de services de santé de qualité et résilients, y compris en matière de prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection sociale performant.

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation stratégique 3 : La population, dont les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie de services de santé de qualité et	1. D'ici à 2027, les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et allaitantes et les familles ont accès à des soins de santé et à des services de prévention	Pourcentage d'enfants (âgés de 24 à 31 mois) ayant reçu tous les vaccins recommandés selon le calendrier de vaccination national  NR : national : 61 % ; zones urbaines : 61,9 % ; zones rurales : 63,1 % (2019)  NC : 95 %	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS)/ Formulaire de rapport conjoint	1.1 : Le système consacré à la santé de la mère et de l'enfant est doté d'outils de planification stratégique fondés sur des données probantes et de capacités d'analyse, de	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation nationale et Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme ; entités des Nations Unies	1 539	1 500	3 039

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR<sup>a</sup>) et niveaux cibles (NC<sup>b</sup>)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
résilients, y compris en matière de prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection sociale performant.	adéquats ainsi qu'à une alimentation de qualité, et ont adopté des comportements positifs.	<p>Pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins quatre visites médicales prénatales</p> <p>NR : 69.8 % Zones urbaines : 73,5 % ; zones rurales : 65 % 1<sup>er</sup> quintile : 54,1 % ; 5<sup>e</sup> quintile : 81,7 %</p> <p>NC : 95 %</p>	MICS	<p>gestion et de suivi renforcées lui permettant de fournir sans interruption des services de soins de qualité, y compris dans les situations d'urgence sanitaire, et des prestations sanitaires standardisées, d'appliquer un programme de santé scolaire actualisé et de promouvoir la santé mentale chez les enfants et les adolescents.</p> <p>1.2 : Les services de vaccination ont à leur disposition des outils de suivi numériques et un personnel adéquatement formé, de sorte de pouvoir accroître l'efficacité de la vaccination des enfants et l'étendue de la couverture vaccinale, en particulier dans les zones</p>	Organisations de la société civile désignées avec l'aide des ministères de secteur			
		<p>Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein</p> <p>NR : national : 28,7 % Zones urbaines : 29,3 % ; zones rurales : 27,7 % NC : national : 35 %</p>	MICS					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>géographiques à risque.</p> <p>1.3 : Les familles et les soignants possèdent les connaissances nécessaires pour encourager des pratiques nutritionnelles saines, en particulier concernant les nourrissons et les jeunes enfants.</p> <p>1.4 : Le Ministère de la santé dispose de stratégies de promotion de l'allaitement maternel exclusif et de stratégies de communication connexes impliquant les familles, les organisations de la société civile et le secteur privé, lui permettant de promouvoir des pratiques nutritionnelles saines, en particulier pour</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				les nourrissons et les jeunes enfants.				
	2. D'ici à 2027, les enfants et les adolescents d'Algérie, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, bénéficient de meilleures possibilités d'apprentissage et de développement de leurs compétences, leur permettant de participer plus activement à la vie sociale, économique et civique du pays.	Pourcentage d'enfants en première année d'enseignement primaire ayant fréquenté un établissement préscolaire l'année précédente NR : 72,3 % Garçons : 72,2 % ; filles : 72,3 % Zones urbaines : 79,5 % ; zones rurales : 61,4 % NC : 75 %	MICS, Annuaire statistique	2.1 : Les capacités des systèmes d'éducation et de formation sont renforcées par la mise en service de dispositifs de prévention, de remédiation et de retour à l'école ou à la formation, ainsi que d'un système inclusif d'enseignement à distance destiné aux enfants et aux adolescents vivant dans les zones géographiques cibles.  2.2 : Les systèmes d'éducation et de	Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, Ministère de la jeunesse et des sports et Ministère des affaires religieuses et des <i>waqfs</i> ; Office national des statistiques (ONS) ; entités des Nations Unies	1 606	4 500	6 106
Pourcentage d'adolescents (élèves âgés de 15 ans) atteignant le niveau 2 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) en mathématiques, ou ayant obtenu un niveau satisfaisant dans le cadre de l'examen national standardisé.  NR : national : 19 % (2015) NC : national : 25 %		PISA 2022 et/ou examen national standardisé						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant d'un programme d'apprentissage axé sur les compétences de la vie courante</p> <p>NR : 286 (juillet 2021) NC : à déterminer</p>	Données administratives	<p>formation disposent d'un outil leur permettant de mesurer la qualité de l'apprentissage et d'un programme destiné à développer les compétences de la vie courante, et favorisent la préparation des enfants et des adolescents à l'entrée dans la vie professionnelle.</p> <p>2.3 : Les systèmes d'éducation et de formation disposent d'un système d'information statistique et de capacités renforcées en matière de gestion axée sur les résultats, de planification stratégique et d'analyse, en particulier pour les enfants en situation de vulnérabilité.</p>	Organisations de la société civile désignées avec l'aide des ministères de secteur			



Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				2.4 : Le personnel des systèmes d'éducation et de formation dispose de compétences spécialisées lui permettant de mieux prendre en charge les enfants et adolescents en situation de handicap.				
Réalisation stratégique 2 : La population bénéficie d'institutions plus transparentes, redevables et efficaces qui garantissent une participation inclusive, l'état de droit ainsi que la promotion des valeurs d'inclusivité et de non-discrimination, y compris pour les personnes vivant en situation de vulnérabilité.	3. D'ici à 2027, les enfants et les adolescents bénéficient d'un système de protection renforcé du point de vue de l'accès à la prévention et aux soins.	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 17 ans auprès desquels des travailleurs sociaux formés déploient des interventions sociales adaptées et des pratiques éducatives positives NR : s.o. <sup>c</sup> NC : s.o. <sup>d</sup>	Données administratives	3.1 : Le système national intégré de gestion des informations sur la protection de l'enfance est disponible et opérationnel, ce qui permet de renforcer la prise de décision et d'élaborer des politiques et programmes fondés sur des données probantes.  3.2 : Les travailleurs sociaux et le personnel de la justice aux échelons centraux et locaux sont dotés des capacités, des outils et des	Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance ; Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, Ministère de la justice, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la jeunesse et des sports et Ministère des affaires religieuses et des <i>waqfs</i> ; entités des Nations Unies  Organisations de la société civile désignées avec l'aide des ministères de secteur	1 407	1 000	2 407
		Pourcentage d'enfants placés en famille d'accueil par rapport au nombre total d'enfants bénéficiant d'une prise en charge institutionnelle (quelle qu'elle soit) NR : national : s.o. <sup>e</sup> NC : national : s.o. <sup>f</sup>	Données administratives					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>procédures dont ils ont besoin pour gérer de manière efficace les activités de prévention, d'orientation et de prise en charge coordonnée ayant trait aux enfants et aux adolescents en situation de risque.</p> <p>3.3 : Les enfants et adolescents, les familles et la société civile disposent de davantage de moyens pour agir en tant qu'acteurs du développement et promouvoir la citoyenneté et les pratiques éducatives positives.</p>				

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR<sup>a</sup>) et niveaux cibles (NC<sup>b</sup>)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisation stratégique 3 : La population, dont les personnes vivant en situation de vulnérabilité, bénéficie de services de santé de qualité et résilients, y compris en matière de prévention, d'un système éducatif et de formation de qualité et d'un système de protection sociale performant.	4. D'ici à 2027, les enfants et les adolescents, filles comme garçons, en particulier celles et ceux qui sont en situation de vulnérabilité, bénéficient de programmes de protection sociale équitables visant à réduire la pauvreté et les risques naturels et économiques qui pèsent sur leur bien-être.	Niveau auquel les mesures, les analyses ou les conseils ont abouti à l'élaboration de politiques et de programmes visant à réduire la pauvreté touchant les enfants  NR : niveau 1 (2020) NC : niveau 3	Projets de décrets, descriptifs de programmes nationaux, réforme du système de protection sociale	4.1 : Les institutions nationales sont renforcées grâce à des outils, des protocoles et des capacités destinés à générer des données et des analyses rigoureuses sur la pauvreté et la protection sociale des enfants et des adolescents, et à permettre de développer un programme de protection sociale efficace, ciblé et adaptable en cas de chocs.  4.2 : Les acteurs centraux et locaux disposent d'outils leur permettant d'analyser les dépenses et les budgets publics et de passer en revue les allocations budgétaires, ce qui contribue à réduire les disparités et la pauvreté touchant les	Ministère des finances, Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, Ministère de l'éducation nationale et Ministère de la santé ; autorités locales ; CNESE ; Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ; ONS ; Banque mondiale ; entités des Nations Unies ; universités  Organisations de la société civile désignées avec l'aide des ministères de secteur	1 472	768	2 240
		Proportion d'enfants couverts par des systèmes ou des cadres de protection sociale  NR : 32 % (prestations sociales), 45,8 % (ménages les plus pauvres) (2019)  NC : au moins 60 % (prestations sociales), au moins 60 % à 70 % (ménages les plus pauvres)	MICS					
		Part des dépenses publiques affectée à la santé, à l'éducation et à la protection sociale  NR : 14,5 % pour l'éducation, 7,7 % pour la santé, 23,8 % pour les prestations sociales (2021)  NC : maintenir, comme minimum, le niveau initial de 14,5 % pour l'éducation, 7,7 % pour la santé et 23,8 % pour les prestations sociales	Rapport sur la loi de finances (2021-2027)					
		Autorisation de programme afférente aux plans communaux de développement						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		(en pourcentage du montant total du budget) <sup>8</sup> NR : 5,3 % (2021) T : maintenir, comme minimum, le niveau initial de 5,3 %		enfants et les adolescents dans les zones ciblées.				
5. D'ici à 2026, l'application d'un programme national élaboré et géré efficacement permet d'obtenir les résultats souhaités en faveur des enfants en situation de vulnérabilité.		Indice de performance du bureau à la fin de chaque année NR : 92 % (2022) NC : > 95 %	Système de gestion des performances de l'UNICEF (InSight)	5.1 : L'UNICEF et ses partenaires sont à même de planifier, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des programmes, y compris de l'action humanitaire, et de générer des données probantes sur la situation des enfants dans le pays.  5.2 : L'UNICEF et ses partenaires disposent des outils et ressources nécessaires pour mener des activités de sensibilisation, de communication externe et de partenariat au service de la promotion des droits de l'enfant.  5.3 : L'UNICEF et ses partenaires disposent d'un mécanisme de	Gouvernement, Ministère de la communication, entités des Nations Unies, CNESE, universités  Organisations de la société civile désignées avec l'aide des ministères de secteur	1 671	932	2 603
		Pourcentage des 39 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ayant trait aux enfants ayant fait l'objet de rapports au cours des trois dernières années et comprenant au moins une ventilation NR : 56 % (2020) NC : 70 %	ONS, examen national volontaire					
		Nombre d'initiatives ayant impliqué que des partenaires, y compris issus de la société civile et d'éventuels instituts de recherche, plaident avec l'UNICEF en faveur des enfants au cours du cycle NR : 0 (2020) NC : 5	Mécanisme interne de suivi des partenariats					
		Pourcentage de composantes majeures prévues dans le descriptif de programme de pays évaluées en fin de cycle NR : 0 % (2019) NC : 40 %	Plateforme mondiale pour le suivi des évaluations					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR <sup>a</sup> ) et niveaux cibles (NC <sup>b</sup> )	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				coordination efficace leur permettant de renforcer les effets de synergie intersectoriels.				
<b>Montant total des ressources</b>						<b>7 695</b>	<b>8 700</b>	<b>16 395</b>

<sup>a</sup> Année de référence non communiquée ; toutes les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2019.

<sup>b</sup> Lorsqu'aucune date n'est précisée, l'échéance est fixée à 2027.

<sup>c</sup> Le niveau de référence n'est pas encore disponible, car il est prévu que l'information sera générée par le système de gestion des informations sur la protection de l'enfance qui doit être établi dans le cadre du programme.

<sup>d</sup> Idem.

<sup>e</sup> Idem.

<sup>f</sup> Idem.

<sup>g</sup> Autorisation de programme afférente aux plans communaux de développement (budget approuvé pour financer les plans communaux de développement).